

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES
PAR DIFFERENTS INSTITUTIONS, ENTREPRISES, SOCIETES, AGENCES ET OFFICES
D'ETAT DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017
(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU BENIN (CNCB)

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

	Document de travail	Dates
	Projet de rapport provisoire (AC)	16/12/2019
	Rapport provisoire	26/12/2019
X	Rapport définitif	05/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°
3200800565618 Siègè :Immeuble BEC C/239 Zongo– 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siègè : 136 Quartier Keguè –
06 BP 60535 Lomé _ Tel/(00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	11
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées	11
5.2.	Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	11
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	11
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	12
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	12
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC.....	14
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	15
7.1.	Examen des relevés des dépenses.....	15
7.2.	Appréciation du niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés	15
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC.....	15
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	15
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	16
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics	19
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	20
8.5.	Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	22
IX.	ANNEXES	23

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 3), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB).

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'autorité contractante visitée (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des autorités contractantes (AC) au titre de la période sous revue
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière
- vii. Analyse de la performance des AC
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 05 juin 2020



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Serge Mensah".

Serge MENSAH

Associé-Gérant

Expert en passation des marchés

Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017.

Gestion	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés de la population mère	1	156 498 881
	Marchés audités	1	156 498 881
	%	100%	100%
2017	Marchés de la population mère	1	86 082 822
	Marchés audités	1	86 082 822
	%	100%	100%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) d'un **volume d'un (01) marché pour une valeur cent cinquante-six millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit huit cent quatre-vingt et un (156.498.881) FCFA** sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	1	0	0	1	0
Total général		1	0	0	1	0
%		100%	0,00%	0,00%	100,00%	0%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu de la conclusion ci-dessus mentionnée et du pourcentage des procédures classées d'irrégulière, de nulle et d'impossibilité d'exprimer une opinion, nous estimons que la procédure n'a pas été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ Gestion budgétaire 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) d'un **volume d'un (01) marché pour une valeur de quatre-vingt-six millions**

quatre-vingt-deux mille huit cent vingt-deux (86.082.822) FCFA sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	1	1	0	0	0
Total général		1	1	0	0	0
%		100%	100,00%	0,00%	0,00%	0%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu de la conclusion ci-dessus mentionnée, nous estimons que la procédure a été conduite en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin et ses décrets d'application.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 05 juin 2020



Serge MENSAH

Associé-Gérant

Expert en passation des marchés

Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures et de l'exécution effective des contrats passés par le CNCB, nous avons retenu la population primaire des marchés communiqués par l'AC et ensuite complété par les marchés ne faisant pas partie de la liste de l'AC et communiqués par la DNCMP afin d'avoir la population totale. A cet effectif total, s'ajoute éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons identifié aucun marché ayant fait l'objet de recours.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	AOO	156 498 881	1	156 498 881	1	100%	100%
	Total général	156 498 881	1	156 498 881	1	100%	100%
2017	AOO	86 082 822	1	86 082 822	1	100%	100%
	Total général	86 082 822	1	86 082 822	1	100%	100%

Commentaire :

➤ **Gestion 2016**

La population primaire est composée d'un marché passé par la procédure d'appel d'offres ouvert. Compte tenu du volume peu significatif du marché à auditer, le consultant a procédé à un contrôle du marché passé par l'Autorité Contractante et communiqué aux auditeurs.

➤ **Gestion 2017**

La population primaire est composée d'un marché passé par la procédure d'appel d'offres ouvert. Compte tenu du volume peu significatif du marché à auditer, le consultant a procédé à un contrôle du marché passé par l'Autorité Contractante et communiqué aux auditeurs.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Travaux	156 498 881	1	156 498 881	1	100%	100%
	Total général	156 498 881	1	156 498 881	1	100%	100%
2017	Services	86 082 822	1	86 082 822	1	100%	100%
	Total général	86 082 822	1	86 082 822	1	100%	100%

Commentaire :

Nous observons dans la distribution ci-dessus les deux (2) types marchés à savoir : (travaux et services)

➤ **Gestion 2016**

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus, qu'en 2016 la population mère et l'échantillon sont composés d'un seul marché de travaux.

➤ **Gestion 2017**

Tandis qu'en 2017, la population mère et l'échantillon sont composés d'un marché de services.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité- **Exercice 2016**

ECHANTILLON D'AUDIT DU CNCB_2016						
N° d'ordre	Référence du marché	Objet du marché	Titulaire	Mode de passation	Type de marché	Montant (F CFA HT)
1	N° 072/16/CNCB/DG/P RMP/CCMP/S-PRMP	AMÉNAGEMENT DU PARKING GROS PORTEURS DE BODJECALLI AU PROFIT DU CNCB LOT 2 : CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DE LA FAÇADE NORD SOIT 1030,2ML ET DE LA MOSQUÉE	CAID/AC SARL	AOO	Travaux	156 498 881
TOTAL						156 498 881

- **Gestion 2017**

ECHANTILLON D'AUDIT DU CNCB_2017						
N° d'ordre	Référence du marché	Objet du marché	Titulaire	Mode de passation	Type de marché	Montant (F CFA HT)
1	001/17/CNCB/PRMP/CCMP /S-PRMP du 11/12/17	Recrutement d'un assureur pour la mise en place d'un régime d'assurance santé au profit du personnel du CNCB	AFRICAIN DES ASSURANCES	AOO	Services	86 082 822
TOTAL						86 082 822

Commentaire :

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que :

➤ Gestion 2016

Le marché échantillonné a été communiqué aux auditeurs, soit un taux de 100 %. Il a été passé au terme d'une (01) procédure distincte comme la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	1	1
Total général		1	1

➤ Gestion 2017

Le marché échantillonné a été communiqué aux auditeurs, soit un taux de 100 %. Il a été passé au terme d'une (01) procédure distincte comme la compilation ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	1	1
Total général		1	1

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	OK	OK	OK	KO	OK	RAS
2	Conformité	C2	OK	OK	OK	KO	OK	RAS
3	Organisation et fonctionnement	C3	KO		OK	OK	OK	Indisponibilité du rapport de la PRMP
4		C4	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
5		C5	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
6		C6	KO					Toute la documentation n'est pas disponible
7		C7	OK	OK	OK	OK	OK	RAS
8		C8	KO					Les décisions d'attribution ne sont pas publiées
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	73%	80%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert (Voir en annexe 2 les fiches d'exhaustivités).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Pour chaque gestion budgétaire auditée, le plan de passation des marchés a été élaboré par la PRMP du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB). Les PPM sont conformes au modèle type de l'ARMP. Sur les deux (2) marchés audités, un (1) ne figure pas au PPM.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque étape de processus.

➤ Gestion 2016

Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé pour le seul marché audité est de 138 jours environ.

Ce délai est anormalement long par rapport au délai de validité des offres qui est de 90 jours (article 91 du Code des marchés publics de 2009).

➤ Gestion 2017

Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé pour le seul marché audité est de 77 jours environ.

Ce délai est conforme par rapport au délai de validité des offres qui est de 90 jours (article 91 du Code des marchés publics de 2009).

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en **annexe 3**

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du répertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèce, aucun marché n'a été passé par la procédure d'entente directe, ni pas demande de cotation.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

- **Gestion 2016**

PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES OUVERT

AOO N°T-DAPC-5799/15/CNCB/DG/PRMP/CCMP/S-PRMP

1. Marché N°072/16/CNCB/DG/PRMP/CCMP/S-PRMP du 22/02/2016, relatif à l'aménagement du parking gros porteurs de Bodjecalli au profit du CNCB lot 2 : construction de la clôture de la façade nord soit 1030,2ml et de la mosquée, attribué à CAID/AC SARL, approuvé le 22/02/2016 pour un montant TTC de 156.498.882 FCFA, source de financement : Budget autonome gestion 2015.

Les pièces manquantes :

- La notification du marché approuvé,
- La preuve de publication de l'attribution provisoire,
- La preuve de publication d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Obtention des avis de non-objection de l'organe compétent ;
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation contenus dans le DAO.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Le défaut d'inscription du marché au plan de passation des marchés de 2016 ;
- Le délai de publication accordé est inférieur à 30 jours, ce qui est contraire à l'article 60 du code des marchés publics de 2009.
- Approbation hors délai de validité des offres, il y a plus de 138 entre la date limite de dépôt des offres et la signature du contrat par l'autorité contractante. Cette situation n'est pas en conforme aux dispositions de l'article 91 du Code des marchés publics de 2009.

Conclusion : La procédure ayant aboutie à l'attribution du marché ci-dessus est frappée de nullité en raison de son défaut d'inscription au PPMP 2016 (article 20 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant codes des marchés publics et des délégations de service public).

Tableaux statistiques des opinions données sur la procédure d'appel d'offres ouvert

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinions
				1
1	N° 072/16/CNCB/DG/PRMP/CCMP/S-PRMP	AMÉNAGEMENT DU PARKING GROS PORTEURS DE BODJECALLI AU PROFIT DU CNCB LOT 2 : CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DE LA FAÇADE NORD SOIT 1030,2ML ET DE LA MOSQUÉE	156 498 881	X
TOTAL			156 498 881	156 498 881

Légende :

1

Procédure frappée de nullité

De façon synthétique, les constats sur chaque marché passé en revue se résument comme suit :

N° d'ordre	N° et intitulé du marché	Constats sur les non-conformités		
		Appréciation de la qualité des DAO	Appréciation de la pertinence des avis de conformité et de non objection des organes de contrôle	Appréciation de la transparence au niveau de l'évaluation des offres et de la publication
1	AMÉNAGEMENT DU PARKING GROS PORTEURS DE BODJECALLI AU PROFIT DU CNCB LOT 2 : CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DE LA FAÇADE NORD SOIT 1030,2ML ET DE LA MOSQUÉE	RAS	RAS	Indisponibilité de la publication de l'attribution provisoire et définitive

- Gestion 2017**PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES OUVERT****AOO N°001/17/CNCB/PRMP/CCMP du 21/08/2017**

2. Marché N°001/17/CNCB/PRMP/CCMP/S-PRMP du 12/12/2017, relatif au recrutement d'un assureur pour la mise en place d'un régime d'assurance santé au profit du CNCB, attribué à Africaine des Assurances SA, approuvé le 12/12/2017 pour un montant TTC de 86.082.822 FCFA, source de financement : Budget autonome gestion 2017-2018.

Les pièces manquantes :

- La preuve de publication de l'attribution provisoire,
- La preuve de publication d'attribution définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché dans le PPM au titre de 2017 ;
- Obtention des avis de non objection de l'organe compétent ;
- Respect de la conformité des critères d'analyse et d'évaluation contenus dans le DAO.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Néant

Conclusion : La procédure ayant aboutie à l'attribution du marché ci-dessus est régulière.

Tableau statistiques des opinions données sur les procédures d'appel d'offres ouvert

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché
1	001/17/CNCB/PRMP/CCM P/S-PRMP du 11/12/17	Recrutement d'un assureur pour la mise en place d'un régime d'assurance santé au profit du personnel du CNCB	86 082 822
TOTAL			86 082 822

Légende :**1****Procédure régulière**

De façon synthétique, les constats sur chaque marché passé en revue se résument comme suit :

N° d'ordre	N° et intitulé du marché	Constats sur les non-conformités		
		Appréciation de la qualité des DAO	Appréciation de la pertinence des avis de conformité et de non objection des organes de contrôle	Appréciation de la transparence au niveau de l'évaluation des offres et de la publication
1	Recrutement d'un assureur pour la mise en place d'un régime d'assurance santé au profit du personnel du CNCB	RAS	RAS	indisponibilité de la publication provisoire et définitive

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto-saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, nous n'avons pas eu connaissance de plaintes formulées par les soumissionnaires au niveau de l'Autorité Contractante (AC). Nous n'avons pas non plus décelé des recours exercés au niveau de l'ARMP.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

7.1. Examen des relevés des dépenses

Par courrier n°50/11/SM/FA/BEC/BEN/19 du 19 novembre 2019 (annexe n°5) le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

➤ Gestion 2017

Au titre de la gestion 2017, les pièces de règlement ont été communiquées pour le seul marché. L'examen de ces pièces est fait dans le tableau ci-dessous

N° d'ordre	Réf Marché	Libellés	Délai d'exécution (en jours)	Date d'ordre de service/ remise de site	Réception provisoire	Retard (en jours)	Montant du marché	Montant total mandaté	Taux d'exécution financière	Garantie de bonne exécution	Observation
1	001/17/CNCB /PRMP/CCM P/S-PRMP du 11/12/17	Recrutement d'un assureur pour la mise en place d'un régime d'assurance santé au profit du personnel du CNCB	-	non fourni	non fourni	-	43 041 411	43 041 411	100%	-	NA

7.2. Appréciation du niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés

Le rapport annuel d'exécution du plan prévisionnel de passation des marchés n'a pas été communiqué au Consultant afin qu'il puisse apprécier le niveau d'exécution du plan de passation des marchés au titre de chaque exercice budgétaire..

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ **Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur

0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés**

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Performance Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Performance Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Performance Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	KO	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARMP et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	OK	1,00	RAS	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	OK	1,00	RAS	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		1,00		

Conclusion : Le niveau de performance est de 1.

Nous pouvons noter une mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics et que le Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

➤ Gestion 2016

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	1	1	1	100%	non inscrit au PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	1	0	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	1	1	1	100%	le PV d'attribution provisoire n'est pas publiée	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE_ REVUE DE CONFORMITE (A)					14,29%		
TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)					73%		
TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C=A/B)					20%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 20%.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance **satisfaisante** et que le Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

➤ **Gestion 2017**

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	1	1	1	100%	L'attribution provisoire n'a pas été publié	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)					7,14%		
TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)					80%		
TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C=A/B)					9%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 9%.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance **élevée** et que le Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

➤ Gestion 2017

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de l'exécution financière se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE L'EXECUTION FINANCIERE							
1	Garantie de soumission	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés de prestations intellectuelles pour lesquels il est exigé une garantie de soumission
2	Garantie de bonne exécution	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés pour lesquels il est exigé une garantie de soumission supérieure à 5% de la valeur de base du marché (avenants éventuels non compris)
3	Ordre de service	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage d'ordres de service émis suite à des modifications de prix dépassant 10% de la valeur du marché
4	Avenant: autorisation	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants signés sans autorisation de la DNCMP
5	Avenant: Proportion du marché initial	0	0	0	0%	RAS	Pourcentage d'avenants à la suite des modifications de prix dépassant 20% de la valeur du marché
6	Avance de démarrage: garantie	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage accordées sans garantie de remboursement d'avance
7	Avance de démarrage: Proportion du marché initial	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage d'avances de démarrage ayant dépassé 20% pour les travaux et PI, et 30% pour les fournitures et autres services
8	Dossier d'exécution	1	1	1	100%	Indisponibilité de document nous permettant d'apprécier le délai d'exécution	Pourcentage de marchés n'ayant pas respecté le délai d'exécution
	MOYENNE				25,00%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de 25 %.

Nous pouvons dire qu'il y a une performance satisfaisante et l'Autorité Contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1	Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB)	HOUNKPE Léopold	PRMP
2		N'DELI K. Lawani H	S-PRMP
3		BOCOVO Prudence	C/CCMP

ANNEXE 2 : Les deux (02) tableaux d'exhaustivité

- Gestion 2016
- Tableau d'exhaustivité pour les procédures d'AOO

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation		
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
1	AMÉNAGEMENT DU PARKING GROS PORTEURS DE BODJECALLI AU PROFIT DU CNCB LOT 2 : CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DE LA FAÇADE NORD SOIT 1030,2ML ET DE LA MOSQUÉE	1	1	1	1	0	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	0	0
Total requis		1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
Total		1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	1	0	1	1	0	0
%		100%	100%	100%	100%	0%	100%	100%	100%	100%	###	###	0%	100%	100%	0%	0%
% global		73%															
Légende: « 1 » si la pièce est disponible, « 0 » sinon et « n/a » si la pièce n'est pas requise																	

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures d'appels d'offres ouvert (AOO)

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. DAO

- a. Avis d'appel d'offres publié
- b. Dossier d'Appel d'Offres validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

- Gestion 2017
- Tableau d'exhaustivité pour les procédures d'AOO

		DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation		
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
1	Recrutement d'un assureur pour la mise en place d'un régime d'assurance santé au profit du personnel du CNCB	1	1	1	1	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0
Total requis		1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
Total		1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	0
%		100%	100%	100%	100%	0%	100%	100%	100%	100%	###	100%	100%	0%	100%	100%	0%
% Global		80%															

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures **d'appels d'offres ouvert (AOO)**

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. DAO

- a. Avis d'appel d'offres publié
- b. Dossier d'Appel d'Offres validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Annexe n°3 : Détermination du délai moyen de passation**➤ Gestion 2016**

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	AMÉNAGEMENT DU PARKING GROS PORTEURS DE BODJECALLI AU PROFIT DU CNCB LOT 2 : CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DE LA FAÇADE NORD SOIT 1030,2ML ET DE LA MOSQUÉE	14	41	97	0	152
Délai global						152
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						138
Volume de marchés concernés (pertinents)						1
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						138

➤ Gestion 2017

N°ordre	Délai	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Recrutement d'un assureur pour la mise en place d'un régime d'assurance santé au profit du personnel du CNCB	32	9	68	1	110
Délai global						110
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						77
Volume de marchés concernés (pertinents)						1
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						77

Annexe N°4 : PV de restitution

Audits des marchés publics 2016 & 2017 du CNCB _ PV de restitution

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017

Nom de l'autorité contractante : Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB)

Date de tenue de la séance de restitution : 18 février 2020

Heure de démarrage : 10h 45 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf liste de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées au cours de la restitution

Aucune pièce n'est collectée.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

- Les plans de passation des marchés publics des exercices 2016 et 2017 ;
- Les rapports de la PRMP et de la CCMP;
- La base de données des marchés de demande de cotation et/ou autres marchés passés au cours des exercices audités ;
- Toutes les autres pièces manquantes mentionnées dans le rapport provisoire.

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur les procédures de passation des marchés collectés

➤ Gestion budgétaire 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) d'un volume d'un (01) marché pour une valeur cent cinquante-six millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit cent quatre-vingt et un (156.498.881) FCFA sur l'exercice budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

Audits des marchés publics 2016 & 2017 du CNCB _ PV de restitution

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	1	0	0	1	0
Total général		1	0	0	1	0
%		100%	0,00%	0,00%	100,00%	0%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

Audits des marchés publics 2016 & 2017 du CNCB _ PV de restitution

➤ Gestion budgétaire 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) d'un volume d'un (01) marché pour une valeur de quatre-vingt-six millions quatre-vingt-deux mille huit cent vingt-deux (86.082.822) FCFA sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	1	1	0	0	0
Total général		1	1	0	0	0
%		100%	100,00%	0,00%	0,00%	0%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

Au regard de ces conclusions, l'autorité contractante a apporté diverses clarifications qui pourraient nuancer les conclusions de l'auditeur.

3.2. Sur les plaintes

L'autorité contractante affirme n'avoir reçu aucune plainte au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017.

3.3. Sur l'exécution financière

Les diligences sont en cours pour la collecte des pièces restantes relatives à l'audit financier.

3.4. Observations du CNCB

Sur chacune des observations de l'autorité contractante, le consultant a apporté des clarifications pertinentes.

Enfin, L'autorité contractante a promis communiquer au consultant toutes les pièces complémentaires au plus tard le vendredi 21 février 2020.

La séance a été levée à 11 h 10 mn.

Fait à Cotonou, le 18 février 2020

Pour BEC SARL

Tanguy MAFFON
Auditeur BEC



Pour l'Autorité Contractante

Présidente
Présidente
C/comp/CNCB

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

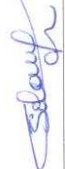
Autorité Contractante : CNCB

Cotonou, le 18 / 02 / 2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	MAFFON Tanguy	Auditeur BEC SARL	65 10 39 71 bec-sep@yahoofr	
2	DEGILA Augustine	SRMP - CNCB	97 62 73 99	
3	KOUAGOU K. P. Noël	R/DSP - CNCB	97 85 21 22 Kpouagou@yahoofr	
4	SOSOU Képé Guyot	ASSISTANT CCMP	96 89 51 86 @1600160@yahoofr	
5	SAVI A. Venance	A - PRMP	97 58 10 68 venance.savi@gmail.com	
6	ALI YEMHA Marsam	agent CGA1	97 21 25 11	
7	HOUNYEM Simon	CS/CG-CNCB	97 42 35 77	

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

8	TOSSA GIBSON Fiegbe	C/SAI - CNCB	66426420 37840663	
9	AHOUSSINOU Solange	S/CCNP	67808183	
10	BARONI Aissatou	Agent CGM	37290562	
11	BODOYO C. Prudence	C/CCMP	96006666	
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				

Annexe N° 5 Divers courriers

BEC Sarl

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 05 Juillet 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Conseil National des Chargeurs
du Bénin (CNCB)

Att. : Point focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019**N/Réf: 36/07/SM/FA/BEC/BEN/19**

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission**
d'échantillon d'audit physique et collecte des pièces

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous transmettons par la présente l'échantillon des marchés devant faire l'objet d'audit d'exécution physique et financière.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe d'auditeurs au plus tard le **19 Juillet 2019**. Vous trouverez en annexe la liste indicative des documents et pièces à mobiliser pour la phase d'audit physique.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



Reçu ce 17/07/19

Maref

PJ : Echantillon d'audit physique
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
Tél. : 03 25 23 44 44 - Fax : 03 25 23 44 45



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074533-00

Cotonou, le 29 Mai 2019

Regu ce 31/05/19

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Conseil National des Chargeurs
du Bénin (CNCB)

Att. : Points focaux de la mission
Cotonou-Bénin



Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 151/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents institutions, entreprises, sociétés, agences et offices d'Etat du
Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017_ **Prise de contact et
démarrage de la mission** Mission démarrée

Madame/Monsieur,

Faisant suite à nos précédentes correspondances, nous venons par la présente vous
informer que la mission démarrera sur le terrain le lundi 3 Juin 2019 pour une durée de
deux (02) mois.

En conséquence, nous prions les points focaux de ladite mission à prendre toutes les
dispositions nécessaires afin que la documentation requise soit diligemment
communiquée à l'équipe d'auditeurs.

Par ailleurs, vous voudriez bien prendre contact (21 30 54 22/65 10 39 71 ;
bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com) avec la mission d'audit afin de retenir au besoin
et de commun accord les dates de passage.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES); N°SIRET : 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191



International
Federation
of Accountants



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Reçu ce 20/03/19

Cotonou, le 27 mars 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Conseil National des Chargeurs
du Bénin (CNCB)

Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 111/03/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différentes autorités contractantes du Bénin au titre des gestions budgétaires
2016 et 2017 (lot 3) _ **Demande de base de données des Marchés Publics
(2016 & 2017) et état des plaintes** Base de données reçues par email

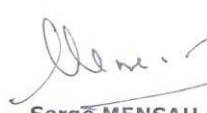
Madame/Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre cabinet a été déclaré titulaire du marché
N° 067/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/19 relatif à la mission mieux renseignée en objet.

A ce titre, et en prélude au démarrage de ladite mission, nous vous prions de bien vouloir
nous communiquer la liste de tous les marchés passés par votre structure ainsi que l'état
des plaintes reçues des soumissionnaires et/ou candidats au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017, de préférence dans un format Excel sur CD-ROM ou par
courriel (bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com / mensexpert@yahoo.fr).

Nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que ladite liste soit
communiquée à l'équipe d'audit au plus tard le **jeudi 4 avril 2019**.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.


Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 30180



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes, N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 15 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Conseil National des Chargeurs
du Bénin (CNCB)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 67/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit, collecte
des pièces** *pièces collectées*

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés à auditer.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le 22 mai 2019. Vous trouverez en annexe la liste indicative des
documents et pièces à mobiliser pour la présente mission.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé



PJ : Echantillon d'audit des marchés
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES); N°SIRET : 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09. A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 19 novembre 2019

Au

Conseil National des Chargeurs du Bénin
(CNCB)

Att. : Directeur Administratif et Financier
Cotonou-Bénin

Reçu le 22/11/19
Jéno AMOUSSOU
21315947



Contrat: N° 067/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 50/11/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 _ **Demande de la liste & pièces des règlements**

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous voudrions vous informer que nous sommes à la phase de l'audit d'exécution physique et financière.

A cet effet, nous vous prions d'instruire vos services compétents afin que la liste des règlements et les pièces justificatives y afférentes des marchés dont la liste est jointe en annexe, nous soient communiquées.

Compte tenu du délai contractuel exigé pour la mission, nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que ladite liste des règlements nous soit transmise de préférence dans un format Excel sur CD-ROM ou par courriel (bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarli.com / mensexpert@yahoo.fr) dans les meilleurs délais (**de préférence le 25/11/2019**).

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de nos salutations distinguées.



Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

PJ : Copie de la liste des marchés concernés

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME - 06
BP 60535 Lomé
Email: bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo: TGI16 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire: TVA
FR54 813 116 191